

BULLETIN D'INFORMATION N°5 COVID-19

Mercredi 11 mars 2020 à 17h

Attention : les informations publiées sont mises à jour régulièrement



93

**cas CONFIRMES
en Bretagne,
dont 1 décès**

- **Ille-et-Vilaine : 13**
- **Finistère : 7**
- **Morbihan : 73**
- **Côtes d'Armor : 0**

Les hôpitaux de 1^{er} niveau :
CHU de Rennes et de Brest

Les hôpitaux de 2^e niveau :
Centres hospitaliers de
Vannes, Lorient, Quimper et
Saint-Brieuc

**Hôpitaux habilités à faire
les analyses virologiques :**
CHU de Rennes et de Brest
et CH de Quimper

MESURES MISES EN ŒUVRE

L'ARS Bretagne assure le suivi de la situation épidémiologique et la mise en place des mesures sur le territoire en collaboration avec l'ensemble des autres services de l'Etat. En lien avec Santé Publique France, les investigations épidémiologiques se poursuivent pour l'ensemble des cas confirmés afin d'identifier les sujets contacts de proximité et de prendre les mesures de gestion appropriées permettant de ralentir la propagation du virus.

Point de situation Covid-19 avec l'ensemble des représentants des fédérations sanitaires, médicosociales et professionnels de santé de ville.

Suite à la publication du décret du 9 mars relatif à la télémedecine, le **GCS e-santé Bretagne propose un service régional de télémedecine « e-kerMed »** de visio-conférence médicale permettant les échanges sécurisés entre patients et professionnels santé Pour plus d'information : www.e-kermed.bzh

Diffusion d'une circulaire du ministre de l'Intérieur concernant des recommandations sur l'organisation physique des bureaux de vote pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars.

Mise en place de mesures destinées à faciliter le vote par procuration des personnes malades ou confinées et des personnes vulnérables accueillies en hébergement collectif.

POUR S'INFORMER

0800 130 000

**Numéro vert national appel
gratuit, 7j/7 24h/24**

→ **Une cellule régionale
d'information au public (CIP)
répondra à tous les aspects non
sanitaires** (annulation ou maintien
d'événements, questions des maires
et des entreprises) :

0800 130 000

→ **Pour la situation morbihannaise
des cas groupés**, un numéro vert
régional est activé à l'ARS :

0 800 350 017

→ **Pour les arrêts de travail :**
www.ameli.fr/entreprise

**Pour toutes informations
complémentaires :**

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus
- www.bretagne.ars.sante.fr

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Toussier ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades